



# SÉNÉGAL

## CADRE JURIDIQUE & FISCAL DE L'INVESTISSEMENT — ÉDITION JUIN 2026

Porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest et pôle de stabilité de l'**UEMOA**, le Sénégal a fait son entrée dans le club des pays producteurs d'**hydrocarbures** avec la mise en production, en 2024, du champ pétrolier de **Sangomar** et du gisement gazier **Grand Tortue Ahmeyim (GTA)**, partagé avec la Mauritanie. Membre de l'espace juridique unifié **OHADA** et de l'**UEMOA** — zone monétaire à monnaie unique arrimée à l'euro —, doté d'infrastructures de premier plan (port autonome de Dakar, aéroport international Blaise-Diagne), le pays conjugue un cadre des affaires harmonisé et un nouvel élan économique. Cette fiche synthétise les données macroéconomiques, fiscales et juridiques utiles à une décision d'implantation, avec une attention particulière à la **sécurisation juridique** de l'investissement.

### POPULATION

~18 M

est. 2026 (ONU / Worldometer)

### MONNAIE

FCFA · XOF

Franc CFA BCEAO — parité fixe €1 = 655,957 FCFA

### CROISSANCE PIB

~4,1 %

2026p (Banque mondiale) — tirée par le pétrole-gaz

### INFLATION

~2,0 %

2025 · ~1,4 % projeté 2026

### PIB/HABITANT

≈ 1 810 \$

2025 (Banque mondiale / FMI)

### NOUVEL ATOUT

**PÉTROLE & GAZ**

Sangomar (pétrole) · GTA (gaz) — production depuis 2024

### CHEF DE L'ÉTAT

**B. D. FAYE**

Bassirou Diomaye Faye — en fonction depuis avril 2024

### CAPITALE

**DAKAR**

Pôle économique et hub logistique régional

### POSITION RÉGIONALE

**HUB UEMOA**

Porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest (port + AIBD)

### LE TOURNANT PÉTROLE-GAZ (DEPUIS 2024)

L'entrée en production, en 2024, du pétrole de **Sangomar** et du gaz de **GTA** (partagé avec la Mauritanie) fait basculer le Sénégal dans une nouvelle trajectoire de croissance — **~4,1 %** attendus en 2026 (Banque mondiale). Cette inflexion ouvre une chaîne de valeur amont et de services associés, encadrée par un dispositif de **contenu local** qui conditionne l'accès des opérateurs étrangers et appelle une structuration juridique anticipée.

## UN CADRE JURIDIQUE DES AFFAIRES HARMONISÉ

- ▶ **OHADA** — le Sénégal applique le droit uniforme de l'OHADA (17 États membres, 9 Actes uniformes : sociétés, sûretés, recouvrement, procédures collectives, arbitrage, etc.). Les litiges peuvent être portés devant la **CCJA** (Cour commune de justice et d'arbitrage), dont les sentences sont exécutoires dans les 17 États.
- ▶ **UEMOA** — union économique et monétaire à 8 États (Banque centrale : BCEAO) ; libre circulation des marchandises et réglementation des changes commune.
- ▶ **Comptabilité SYSCOHADA révisé** — référentiel comptable obligatoire, lisible par tout investisseur de la zone.
- ▶ Également membre de l'**Union africaine**, de la **ZLECAf**, de l'**OMC**, de la **CEDEAO**, de l'**OAPI** (propriété intellectuelle) et de la **CIMA** (assurances).

### FORMES SOCIALES OHADA USUELLES

FORME	CAPITAL MINIMUM
SA	10 000 000 FCFA (XOF)
SAS	Librement fixé par les statuts
SARL	Librement fixé par les statuts
Succursale	Rattachement à la société étrangère (limite de durée OHADA)

Immatriculation au RCCM ; guichet unique des investissements : APIX.

## RÉGIME FISCAL — L'ESSENTIEL

IMPÔT	TAUX	PRÉCISIONS
Impôt sur les sociétés (IS)	<b>30 %</b>	Taux unique. Impôt minimum forfaitaire : <b>0,5 % du chiffre d'affaires</b> , plafonné à 5 000 000 FCFA, dû même en l'absence de bénéfice.
TVA	<b>18 %</b>	Taux standard. Exonérations et régimes particuliers selon les secteurs (dont hydrocarbures).
Retenues à la source (non-résidents)	<b>20 %</b>	Services / redevances : 20 %. Dividendes : 10 %. Intérêts : 8 % (dépôts bancaires) à 16 % (autres). Taux réduits par convention fiscale applicable — à vérifier au cas par cas.
Conventions fiscales	<b>RÉSEAU SN</b>	France, Belgique, Canada, Espagne, Italie, Luxembourg, Maroc, Mauritanie, Norvège, Portugal, Qatar, Royaume-Uni, Tunisie, Turquie + cadre régional UEMOA. Source : DGID Sénégal.

Source fiscalité : PwC Worldwide Tax Summaries — Senegal, mise à jour du 31/03/2026.

## SECTEURS ATTRACTIFS

- ▶ **Hydrocarbures** — entrée en production en 2024 du pétrole de Sangomar et du gaz de GTA ; chaîne de valeur amont et services associés, encadrée par un dispositif de contenu local.
- ▶ **Mines** — phosphates, or, zircon ; ressources minières diversifiées et exportatrices.
- ▶ **Pêche & agro-industrie** — pêche, arachide et filières agroalimentaires ; potentiel de transformation locale.
- ▶ **Logistique & services** — Dakar, hub régional (port autonome, aéroport Blaise-Diagne) ; économie numérique en croissance.
- ▶ **Tourisme & BTP** — demande soutenue par l'urbanisation et les programmes d'infrastructures.

## INCITATIONS À L'INVESTISSEMENT

- ▶ **Code des investissements** — avantages fiscaux et douaniers en phase d'installation et d'exploitation (durée et intensité variables selon le montant et le secteur).
- ▶ **APIX** — guichet unique de création d'entreprise et d'octroi des agréments.
- ▶ **Zones économiques spéciales (ZES)** — régimes douaniers et fiscaux dédiés aux activités exportatrices et industrielles.
- ▶ **Contenu local** dans les hydrocarbures — obligations et opportunités pour la sous-traitance et la participation locale.

## RÉGLEMENTATION DES CHANGES

- ▶ **Cadre UEMOA / BCEAO.** Les opérations financières avec l'étranger relèvent de la réglementation des changes commune de l'UEMOA, administrée par la BCEAO ; mouvements de capitaux encadrés, via intermédiaires agréés, soumis à déclaration.
- ▶ **Rapatriement des dividendes et des capitaux.** Transfert possible, conditionné à la justification des flux et à l'acquittement des impôts dus — à structurer dès l'entrée au capital. Les projets pétrole-gaz, capitalistiques, exigent une attention à la traçabilité des financements en devises.
- ▶ **Bonne pratique.** Financer en devises et conserver la traçabilité documentaire de chaque flux sécurise le transfert ultérieur.

*Modalités précises (seuils, pièces, délais) à vérifier auprès de la BCEAO et d'un intermédiaire agréé.*

**Sources :** FMI (World Economic Outlook / Sénégal 2025-2026) · Banque mondiale (Macro Poverty Outlook) · ONU / Worldometer (population) · PwC Worldwide Tax Summaries — Senegal (31/03/2026) · APIX (Code des investissements) · OHADA (ohada.org) · BCEAO · UEMOA · uggcafrica.com.

## SÉCURISER L'INVESTISSEMENT

Au-delà des chiffres, la réussite d'une implantation repose sur la maîtrise du cadre juridique. Dans un marché en mutation, porté par l'entrée en production du pétrole et du gaz, la sécurisation contractuelle et la conformité au cadre de **contenu local** sont décisives.

### L'ANGLE UGGC — LEVIERS OHADA

- § **Arbitrage CCJA** — sentences exécutoires dans les 17 États membres de l'OHADA.
- § **Sûretés (Acte uniforme)** — hypothèque, nantissement, garantie autonome, agent des sûretés ; sécuriser les financements, y compris extractifs.
- § **Change & rapatriement** — réglementation UEMOA/BCEAO : structurer en amont le rapatriement des dividendes et capitaux.
- § **Gouvernance & conformité** — droit des sociétés OHADA, SYSCOHADA, contenu local hydrocarbures.

**Notre accompagnement au Sénégal.** UGGC Africa accompagne les investisseurs au Sénégal depuis son **Desk Afrique de Casablanca**, en lien avec son réseau panafricain.

**Clause de prudence.** Cette fiche pays est fournie à titre d'information générale, arrêtée à juin 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal et ne saurait engager UGGC Africa. Les données chiffrées émanent de sources publiques et sont susceptibles d'évoluer (notamment au gré des lois de finances sénégalaises). Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée.